

dossier

AESH, c'est un métier

100 000 AESH accompagnent au quotidien les élèves en situation de handicap. Au fil des années, leurs missions ont été précisées pour passer de la notion d'intégration à celle d'inclusion. Ce travail réclame un véritable savoir-faire professionnel que l'institution ne reconnaît toujours pas.

Dossier réalisé par
Lilia Ben Hamouda,
Laurent Bernardi,
Mathilde Blanchard et
Emmanuelle Quémard.



AESH, c'est un métier

En l'espace d'un peu plus de quinze ans, leur nombre est passé de 6 000 à 100 000. Les Accompagnantes des élèves en situation de handicap (AESH), très majoritairement des femmes, représentent dorénavant près du quart des adultes employés par l'Éducation nationale dans les écoles. Leurs missions ont été précisées progressivement. D'abord avec la mise en œuvre en 2005 de la loi handicap qui assoit le droit de tous les enfants en situation de handicap à être scolarisés et, suivant les prescriptions de la Maison départementale des personnes handicapées, de bénéficier d'un accompagnement. Puis, à partir de 2013, avec l'évolution de la notion d'*intégration* vers celle d'*inclusion* (lire p. 16).

MANQUE DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Les AESH ont pris une telle importance dans la scolarisation de ces enfants que personne dans les écoles n'imaginerait que l'on puisse s'en passer. Cependant, leur travail souffre d'un manque de reconnaissance de la part de l'institution : emplois à temps partiel le plus souvent, salaires particulièrement bas et défaut de formation pour nombre d'entre elles. Bref, la précarité est souvent leur lot quotidien et en ne les incluant pas dans les discussions sur les hausses salariales, le ministère a refusé, malgré les demandes des organisations syndicales, de faire un pas vers ces personnels exerçant un vrai métier demandant un savoir-faire professionnel particulier. C'est pour cela que le SNUipp-FSU réclame la création d'un corps de fonctionnaires (lire ci-contre). Avec six autres organisations, la FSU demande dans un courrier envoyé au ministre le 19 novembre « *de présenter des mesures salariales urgentes pour les AESH* ». Accompagner ces élèves demande une connaissance des diverses formes de handicap. C'est principalement sur ces questions qu'est centrée leur formation, quand elles en ont une. Mais au quotidien, définir leur place et leur action dans la classe est beaucoup plus complexe. Plusieurs impératifs s'imposent. D'abord, dans le couple PE-AESH, il convient d'être au clair sur les



EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ

Avec 760 € net mensuels, le salaire moyen des AESH est bloqué pour la majorité de ces personnels à un indice plancher et reste parmi les plus bas de la Fonction publique. De plus, si la mise en place des PIAL devait entre autres, selon le ministère, leur permettre d'avoir des emplois à temps complet, la réalité reste tout autre : 62% d'entre eux subissent des temps incomplets imposés.

Le SNUipp-FSU, dans le cadre d'une intersyndicale, continue d'exiger la sortie de ces personnels de la précarité. Il demande pour cela une revalorisation immédiate et conséquente et la fin des recours massifs aux temps incomplets. Leur reconnaissance professionnelle passe également par la création d'un corps de fonctionnaires correspondant aux missions qu'ils et elles assurent auprès des élèves en situation de handicap.

prérogatives de chacun. « *Travailler en étroite collaboration au profit du projet de scolarisation de l'élève (...) appelle avant tout un véritable accueil de l'AESH dans l'école, par tous les acteurs de la communauté éducative qu'elle rejoint. Cela passe aussi par une connaissance partagée des missions des uns et des autres* », estime Grégoire Cochetel ancien formateur en Inspé (lire p. 17). L'idée d'offrir une formation commune associant PE et AESH semble pertinente. Cela commence à se mettre en place pour le duo ATSEM-PE.

APPRENDRE À L'ÉLÈVE À ÊTRE AUTONOME

Autre impératif : savoir comment se situer par rapport à l'élève. AESH

DANS LE COUPLE PE-AESH, il convient d'être au clair sur les prérogatives de chacun.



dans une école du 19^e arrondissement de Paris, Aïcha Dembélé a bien conscience de la finesse avec laquelle il faut résoudre cette équation. « *J'essaie de rester en retrait la majorité du temps afin qu'elle apprenne à être autonome. Je suis plutôt là pour la sécuriser lorsqu'elle en a besoin et pour éviter qu'elle s'éparpille comme elle a tendance à le faire* », témoigne-t-elle en parlant de Léna, élève de moyenne section (lire p. 17). Mais, elles ont beau être 100 000, ce chiffre reste insuffisant pour placer une AESH à côté de chaque élève à besoins particuliers. On assiste à un phénomène de mutualisation qui peut parfois permettre une meilleure organisation et d'autres fois, pallier le manque d'effectif.

DE VÉRITABLES GESTES PROFESSIONNELS

De son côté, Laurence Noël, AESH rattachée à une ULIS dans les Pyrénées-Atlantiques, accompagne 12 enfants. Tous n'ont pas le même handicap : cela nécessite des types d'aide différents et de véritables gestes professionnels. « *Certains sont plus fatigables, d'autres avancent à un rythme différent* », explique-t-elle, « *je joue sur des relances ou au contraire je les laisse tranquilles. J'ai le luxe de pouvoir leur permettre de prendre le temps* ». Le travail de Laurence appelle aussi un travail en équipe, la collaboration avec l'enseignante de la classe ULIS ne suffit pas. Il faut tenir compte des attentes des PE dans les différentes classes de rattachement des enfants (lire p. 18).

“Travailler en étroite collaboration au profit du projet de scolarisation de l'élève (...) appelle avant tout un véritable accueil de l'AESH dans l'école, par tous les acteurs de la communauté éducative qu'elle rejoint”

Pour réussir l'inclusion, il convient de « *passer de la position surplombante de l'expert à une fonction où l'on se place au côté de l'élève, où l'on partage avec lui, où l'on avance avec lui. Non pas pour dicter à l'élève ce qu'il doit faire mais pour mettre ses propres compétences au service de l'élève. Ainsi l'enseignant et l'accompagnant, en se mettant au côté de l'élève, vont tenter de comprendre son fonctionnement pour justement s'adapter* », explique Christine Philip, responsable de formation à l'INS-HEA (lire p. 19). Ces compétences ne relèvent-elles pas d'un vrai métier ? La réponse semble évidente.



En équipe, au plus près des élèves

À Mourenx dans les Pyrénées Atlantiques, Laurence Noël, AESH rattachée au dispositif ULIS, ajuste en permanence ses gestes professionnels en fonction des enfants en lien avec l'équipe enseignante.

Laurence Noël est à la fois « multi-fonctions, multi-regards et multi-liens ». AESH depuis 2014 à l'école élémentaire Charles de Bordeu à Mourenx (Pyrénées Atlantiques), elle accompagne 12 enfants scolarisés en ULIS. La multiplicité des profils des élèves entraîne une variété d'accompagnements, une source de satisfaction professionnelle pour elle. « *La diversité des enfants est une richesse,* » affirme-t-elle. « *Cela oblige à se renouveler et à sortir d'une zone de confort monotone.* » Selon les cours, les moments, les élèves, Laurence rappelle les consignes, les reformule. Elle explicite aussi, fait préciser la définition d'un mot, lit elle-même, copie les traces écrites, aide à trier ou ranger les documents. Laurence soutient l'effort, encourage et valorise les réussites... Et prend parfois le temps d'écouter les digressions avant de recentrer sur l'activité. « *Certains enfants sont plus fatigables, d'autres avancent à un rythme différent,* », explique-t-elle, « *je joue sur des relances ou au contraire je les laisse tranquilles. J'ai le luxe de pouvoir leur permettre de prendre le temps.* » Les types d'aide sont principalement déterminés par l'enseignante spécialisée de l'ULIS, Iris Baudoin, selon la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Mais les interventions se font sans schéma pré-établi, en fonction des besoins évolutifs des enfants

40 ans d'histoire et toujours pas de reconnaissance

La fonction a pourtant atteint son âge de maturité mais cela ne lui a toujours pas permis d'accéder à la reconnaissance d'un vrai métier.

C'est dans les années 80 qu'apparaissent les premières (car souvent féminines) _ auxiliaires d'intégration scolaire (AIS) ainsi qu'on les a d'abord appelées. Recrutées à l'initiative de parents ou de militants soucieux de favoriser l'ouverture de l'école à l'accueil d'enfants handicapés et de proposer un appui pour faciliter la réussite de leur parcours de scolarisation, les AIS sont embauchées en contrat emploi solidarité au sein d'associations ou, parfois même, rétribuées directement par les familles. Dans le prolongement, des associations de parents d'enfants handicapés mettent en place des services d'AIS afin de faciliter la gestion et la médiation avec les établissements d'accueil. En janvier 2003, Luc Ferry, ministre de l'Éducation nationale annonce un recrutement d'AVS qui fait porter leur nombre à près de 6 000 mais sous statut d'assistant d'éducation. L'histoire de la fonction se poursuit au

gré des grandes lois sur le handicap comme celles de 2005 sur l'accessibilité ou encore de 2013 avec le développement de la notion d'école inclusive mais également bien souvent au gré des dispositifs d'emplois aidés (EVS, CAUE...). Ce qui est récurrent, c'est que chaque mandature a fait réaliser des rapports sur le sujet et que la promesse de création d'un statut et d'un vrai métier n'a pour l'instant jamais été tenue. En 2013, le rapport *Komitès* met en avant la nécessaire création d'un diplôme et d'un statut qui aboutira en 2014 à la création du « statut » d'AESH, qui ne permet en rien de résoudre les problèmes de précarité et de bas salaire de ces missions. Alors que les AESH sont près de 100 000 aujourd'hui dans les écoles, il reste encore à obtenir un statut réel, une vraie formation, un salaire digne de ce nom pour un véritable déroulement de carrière au sein de l'Éducation nationale. Bref, un vrai métier.



et des demandes des enseignant-es. Car, plus qu'un duo de travail, ce sont des relations avec une équipe complète qui sont en place. Cette année, Laurence travaille, en effet, avec huit PE de l'école, selon les inclusions des élèves.

PRATIQUES ET REGARDS VARIÉS

« Laurence participe pleinement, elle vient en appui des outils matériels de liaison mis en place et nous échangeons nos observations sur les enfants », précise Iris. Une vision que partage Anaïs Souleyreau, une des enseignantes : « Elle me permet d'avoir un retour sur les stratégies des élèves alors que je n'aurais que le résultat. » La communication est très facile. Ce matin-là, Laurence vérifie l'attendu auprès d'Iris, la consigne auprès d'Anaïs qui elle-même précise spontanément les aides possibles : « N'hésite pas à expliquer le texte à Mélina, nous sommes sur un travail en étude de la langue, pas en compréhension. »

Deux créneaux dans l'emploi du temps serré de l'AESH sont dédiés à ce travail commun avec l'enseignante spécialisée, même si elles avouent toutes que le moment du repas de midi avec l'ensemble de l'équipe participe beaucoup de la fluidité des échanges et relations professionnelles. Cette notion d'équipe est importante pour Laurence, qui apprécie ne s'être jamais sentie seule. En outre, le CDI, signé en mai dernier, permet de lui assurer une certaine sécurité d'affectation. Les gestes professionnels de l'AESH se sont d'ailleurs construits par expérience directe et grâce aux enseignant-es de l'école, dont la diversité des pratiques est aussi un appui. En effet, « la formation est réservée aux nouveaux, donc je n'ai pas reçu de connaissances sur les divers handicaps, ni d'outils pratiques ». Quand on questionne Laurence sur ce qui la motive, elle répond spontanément : « Pas le salaire, c'est sûr ! Mais pouvoir accompagner les enfants au plus près de leurs diverses problématiques en faisant du lien avec les enseignantes. »

3 QUESTIONS À...

« IL EST URGENT DE METTRE EN PLACE DES FORMATIONS CONJOINTES »



Grégoire Cochetel, ex-enseignant à l'INSPE Clermont-Auvergne.

1.

COMMENT FAIRE ÉQUIPE ?

« Faire équipe » reste ambitieux pour un binôme PE – AESH. Travailler en étroite collaboration au profit du projet de scolarisation de l'élève serait déjà une bonne chose ! Cela appelle avant tout un véritable accueil de l'AESH dans l'école, par tous les acteurs de la communauté éducative qu'elle rejoint. Cela passe aussi par une connaissance partagée des missions des uns et des autres, par une mise en commun des outils au service de cette collaboration : ceux que propose le ministère depuis 2019 sont une bonne base. Enfin, une reconnaissance officielle du travail spécifique de l'AESH auprès des élèves accompagnés, de ce « métier », faciliterait l'émergence d'un travail d'équipe.

2.

QUELLE RÉPARTITION DES RÔLES ?

L'enseignant garde la responsabilité du projet : le texte de 2017 relatif aux missions de l'AESH, qui reste d'actualité en 2020, rappelle que ce personnel « n'est ni un préalable, ni une condition à la scolarisation de l'élève ». Cette réserve oriente la répartition des rôles au sein du binôme et limite la reconnaissance

professionnelle de l'AESH. Il n'empêche qu'un temps de travail commun est nécessaire pour définir les périmètres possibles d'intervention... de l'AESH, puisqu'elle est dans la classe pour venir en aide à l'enseignement. Il est, par exemple, intéressant et utile de discuter très tôt des questions de responsabilité et d'autorité au sein de la classe : une AESH peut-elle intervenir auprès d'un autre élève qui se met en danger dans la classe, ou dans le couloir, sans que l'enseignant ou l'enseignante ne le voie ? Reste à savoir sur quels temps formels ont lieu ces indispensables temps d'échanges.

3.

UNE FORMATION COMMUNE SERAIT-ELLE PERTINENTE ?

La question se pose-t-elle encore en 2020, quand environ 100 000 AESH travaillent dans nos écoles, collèges et lycées ? Si l'on veut réussir le pari de rendre l'école inclusive, il est urgent de mettre en place des formations conjointes. Elles doivent s'inscrire dans une proximité géographique et une continuité éducative ; la mise en œuvre des PIAL* peut être une opportunité. Les cadres de ces actions existent, des outils existent, des initiatives intéressantes sont prises, mais le déploiement d'actions de formation commune se heurte encore à des obstacles généralement qualifiés d'administratifs...

*Pôles inclusifs d'accompagnement localisés.

Au pas de deux avec la maîtresse



Être AESH, c'est savoir travailler avec un enfant en situation de handicap mais aussi avec un PE. À l'école Chaumont Lepage (Paris), Aïcha et Valérie forment un binôme qui fonctionne.

«*Doucement, ne te précipite pas... Il faut enjamber le rocher maintenant*», explique Aïcha Dembélé, AESH à l'école Chaumont Lepage dans le dix-neuvième arrondissement parisien, à Léna*, quatre ans. Aujourd'hui, c'est la séance de motricité pour la classe de PS/MS de Marie-Christine Leblond et l'enseignante peut bénéficier de l'aide d'Aïcha Dembélé puisque Louis*, l'enfant qu'elle suit habituellement, est absent aujourd'hui. Léna vient d'être reconnue élève en situation de handicap et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a notifié un accompagnement de 18 heures par semaine, mais pour l'heure personne n'est encore affecté. «*Je suis une AESH mutualisée, cela veut dire que je peux être amenée à suivre plusieurs enfants*», explique-t-elle. Lors de la séance de motricité, elle accompagne Léna par la main pour les exercices qui demandent de l'équilibre, elle reformule aussi la consigne en accompagnant le geste à la parole et l'aide à se reconcentrer. «*J'essaie de rester en retrait la majorité du temps afin qu'elle apprenne à être autonome. Je suis plutôt là pour la sécuriser lorsqu'elle en a besoin et pour éviter qu'elle s'éparpille comme elle a tendance à le faire*». Après la séance de motricité, passage aux toilettes. Là, Léna n'a pas besoin d'aide tout comme en récréation où elle joue autour des autres enfants, plutôt qu'avec. En classe, Aïcha a la

même posture qu'en motricité, elle reformule, montre un modèle, accompagne le geste de l'enfant, «*mais jamais sur le travail que l'enfant va rendre! Je ne fais jamais à sa place sinon il ne va rien apprendre. Le but est qu'il fasse les choses seul, qu'il gagne en autonomie*».

ROMPRE L'ISOLEMENT DE L'ENFANT

AESH depuis bientôt cinq ans, cela fait trois ans qu'Aïcha est affectée à l'école Chaumont Lepage. Elle connaît bien les enseignants avec qui elle a appris à travailler, surtout celle de Louis, l'enfant qu'elle suit depuis trois ans. Leur «*collaboration*» est réglée comme un pas de deux, chacune sait ce qu'elle a à faire. Valérie est la maîtresse, Aïcha est là pour accompagner Louis. L'une donne le tempo général pour tous les élèves, l'autre le traduit en langage audible pour le petit garçon.

Aïcha a eu la chance de bénéficier d'une formation de 60 heures, ce qui n'est pas le cas de toutes les AESH sur le territoire. «*Avant d'arriver en France, j'étais secrétaire, je ne connaissais pas les enfants et avais encore moins travaillé avec eux*». L'accompagnement du handicap, c'est une découverte. Son métier, elle l'aime. Tant par la richesse qu'il procure sur le plan humain, avec le lien particulier qu'elle entretient avec les enfants, que par le fait d'avoir sa place dans un collectif de travail.

Interrogée sur le sens de sa mission, elle répond : «*Nous, AESH, sommes là pour rompre l'isolement de l'enfant en situation de handicap dans la classe, pour permettre qu'il soit avec ses camarades et que ceux-ci l'acceptent malgré son handicap. Les enseignants ne peuvent pas faire ça seuls, quand nous ne sommes pas là, ils souffrent*».

*Prénoms modifiés.

ressources

COLLABORER DANS UNE ÉCOLE INCLUSIVE

C'est le titre du livre de Grégoire Cochetel. En décrivant des savoir-faire, des postures et des gestes professionnels et en proposant des pistes pratiques, il vise à éclairer le trio AESH, enseignant et élève. Il donne aussi à comprendre comment les AESH participent à l'autonomie des élèves. À retrouver dans les CDDP et centres Canopé.

GUIDE PRATIQUE DU SNUIPP-FSU

Destiné aux personnels non-enseignants présents dans les écoles, CUI, AED et AESH, ce guide fait le point sur les différents contrats, les conditions de recrutement, les missions ou encore les différents droits de ces salarié.es de l'Education nationale. À consulter sur SNUIPP.FR

CAP-ÉCOLE -INCLUSIVE

À destination des enseignant-es comme des personnels accompagnants, cette plateforme numérique offre des outils d'observation et des propositions d'adaptation pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Elle référence aussi des présentations des différents troubles.

RESEAU-CANOPE.FR/CAP-ÉCOLE-INCLUSIVE

“À la rencontre de l'élève”

QUEL EST LE RÔLE DES AESH ?

CHRISTINE PHILIP : Les AESH jouent un rôle important dans l'inclusion scolaire mais sont trop souvent conçus comme une compensation. C'est-à-dire une aide qu'on apporte aux élèves qui sont loin de la norme, pour les aider à rejoindre cette norme. C'est ce qui a conduit à la multiplication des AESH individuelles. Or, l'inclusion nécessite une transformation de cette approche de notre système scolaire. Il s'agit d'accueillir toutes les différences et cela questionne forcément le rapport à la norme si l'on veut tendre vers une pratique d'accompagnement prenant en compte la diversité. Si certains élèves doivent pouvoir continuer de bénéficier d'un accompagnement individualisé, ce n'est pas forcément le cas de tous. Le risque parfois de créer une forme de dépendance est bien réel et il faut aussi permettre à l'élève de se retrouver seul dans la classe.

QUE RECOUVRE LA NOTION D'ACCOMPAGNEMENT ?

C.P. : Cette notion d'accompagnement est très importante. C'est une bonne chose que le sigle ait changé pour passer de « d'auxiliaire » à « accompagnant ». Il s'agit d'aller à la rencontre de l'élève et de l'accompagner dans ses apprentissages, de comprendre ses besoins. Le mot « accompagnement » est en train de se substituer à celui de « prise en charge ». L'idée est de passer de la position surplombante de l'expert à une fonction où l'on se place aux côtés de l'élève, où l'on partage avec lui, où l'on avance avec lui. Non pas pour dicter à l'élève ce qu'il doit faire mais pour mettre ses propres compétences au service de l'élève. Ainsi l'enseignant et l'accompagnant, en se mettant aux côtés de l'élève, vont tenter de comprendre son fonctionnement pour justement s'adapter. Une pédagogie différenciée qui suppose une approche de l'élève dans sa singularité pour essayer de le comprendre et de voir où sont ses difficultés.

COMMENT BIEN COMMENCER ?

C.P. : Avant l'arrivée dans la classe, il est important qu'il y ait un temps de dialogue avec l'enseignant et l'équipe. Le premier moment de rencontre avec l'enfant est très important pour la suite et il faut que l'AESH puisse s'y préparer. Il faut aussi prévoir une rencontre avec la famille qui a des choses à apporter. Dans le champ de l'autisme, on dit qu'elles sont expertes de leur enfant. Elles peuvent apporter sur ce qu'il faut faire, ne pas faire, ce qui plaît à l'enfant. Enfin, si l'enseignant reste responsable de son élève, le processus de l'inclusion nécessite concertation et travail en équipe. L'AESH doit avoir toute sa place et ne pas être cantonnée à un rôle d'exécution. Elle ou il observe aussi les évolutions de l'enfant et c'est une occasion pour les AESH d'avoir une reconnaissance de leur statut et de leur fonction.

“Si l'enseignant reste responsable de son élève, le processus de l'inclusion nécessite concertation et travail en équipe. L'AESH doit avoir toute sa place et ne pas être cantonnée à un rôle d'exécution.”

COMMENT ÊTRE À LA BONNE DISTANCE ?

C.P. : C'est une des grandes difficultés de la fonction. Les AESH doivent effectuer un pas de côté par rapport aux enseignants, à l'enfant mais aussi aux autres enfants. Certains enfants rejettent l'AESH, car elle les éloigne du groupe, voire de l'enseignant. Se mettre en retrait ne veut pas dire se désintéres-

ser mais être dans une présence active d'observation. L'enfant peut avoir besoin de l'AESH dans ses relations aux autres mais en même temps elles ne peuvent se développer si elle est trop souvent aux côtés de l'élève. Cette distanciation choisie est fondamentale. On ne peut pas autonomiser un enfant si on ne le laisse jamais en situation d'autonomie.

QUE D'EXIGENCES ! TOUT CELA IMPLIQUE UNE FORMATION À LA HAUTEUR...



BIO

Christine Philip, maîtresse de conférences honoraire en sciences de l'éducation et responsable de formation à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et des enseignements adaptés (INSHEA).

C.P. : Actuellement, quand il y a une formation, on mise beaucoup sur la connaissance des handicaps et du système scolaire mais on oublie trop souvent la question de l'accompagnement. Cette posture n'est pas du tout naturelle et implique qu'on n'est pas là pour dicter à l'élève ce qu'il doit faire, ni faire à sa place mais surtout essayer de le comprendre. Or, l'empathie suppose de se mettre à la place de

l'autre en étant au clair sur le fait que l'autre n'est pas moi. Et ce n'est pas facile de comprendre comment un enfant autiste, par exemple, voit le monde. C'est un effort de décentration important pour comprendre ce que l'enfant éprouve. Cette capacité à s'impliquer pour aider l'autre et en même temps savoir se retirer pour viser l'autonomie de l'élève est complexe, mais encore faut-il en parler.